

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 841

Artikel: Philatélie ménagère

Autor: J.d'O.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de chèques postaux 1.943

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{lle} Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
---	---	---

Le rire chaleureux
d'une mère est une
mélodie dont l'écho
peut se prolonger
dans toute la vie
d'un homme.

LEIXNER.

A nos abonnés

Voici novembre ! ne trouvez-vous pas qu'une des choses qui nous fait ressentir la fuite trop rapide du temps, c'est le renouvellement des abonnements ?

Eh ! oui. Dans le présent numéro, nos amis et abonnés trouveront le traditionnel bulletin vert, leur rappelant que bientôt 1956 va finir, mais que 1957 va commencer. Pour cette nouvelle année, nous avons besoin de votre contribution régulière, permettez-nous de poursuivre le travail entrepris en faveur des intérêts féminins et, pour éviter l'encombrement postal de décembre, versez-nous dès maintenant, le montant de l'abonnement 1957. Merci d'avance de votre obligeance et de votre générosité.

Le Mouvement féministe.

Philatélie ménagère

Dans la plupart des pays civilisés, les ministres des PTT ont depuis longtemps acquis l'habitude d'émettre des séries de timbres pour célébrer divers événements ou pour commémorer divers grands hommes. Cela fait plaisir aux graveurs, aux fabricants de gomme arabe, aux marchands de timbres et d'albums, ainsi qu'au ministre des Finances. Certes, cela complique légèrement la vie des employés de postes et des collectionneurs, mais cela ne fait tout de même de tort à personne.

La Suisse, elle aussi, tient à émettre des séries commémoratives et laudatives. Mais depuis Guillaume Tell (qui a déjà eu son timbre depuis longtemps), les événements sont rares en Helvétie. C'est un pays où il ne se passe jamais rien. (!!! Réd.)

Aussi, après s'être creusé les meninges, le ministre des Postes de Berne n'a-t-il rien trouvé de mieux que de lancer un nouveau timbre à la gloire de la ménagère suisse. Le graveur y a dessiné les trois emblèmes du bonheur domestique : une mouette à tourner les saucés, des ciseaux de couturière et une rose.

Bah ! Après tout, ce timbre en vaut bien un autre. La philatélie, nous a prodigué, en ovale, en écu, en carré ou en cercle, l'effigie de tant de rois qui ne savent même pas réussir une saucée, de tant de généraux qui auraient mieux fait d'apprendre la couture, de tant de poètes

AUX heures de troubles Des appels sont lancés à l'ONU

Cette institution que nous nous efforçons de faire connaître peut-elle répondre à tous les espoirs placés en elle ?

La Journée des Nations Unies, que l'on vient de célébrer le 24 octobre, nous offre l'occasion de donner quelques détails rétrospectifs sur la 11^{me} assemblée, et surtout sur le dixième anniversaire, de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies.

Dans trente-quatre pays, vous le savez, des groupements de personnes enthousiastes, s'efforcent d'inspirer à tous, jeunes et vieux, un idéal de collaboration pacifique entre les peuples, s'efforcent de soutenir l'action des Nations Unies dans tous les domaines.

Pour ce dixième anniversaire, des personnalités de premier plan, des pionniers et des champions de la cause étaient venus prendre la parole sur le thème proposé : Les dix prochaines années. On entendit M. Paul Boncour (France), Mme Eleanor Roosevelt (U.S.A.), M. Jules Moch (France), M. Clement Attlee (Grande-Bretagne), tous s'efforçant de tirer de l'expérience des années passées des conseils utiles pour l'avenir.

Une émouvante cérémonie marqua cet anniversaire, l'inauguration d'un monument à la mémoire de Jan Masaryk, premier président

Des lacunes qu'on pourrait combler entravent le fonctionnement et entament la confiance du public.

Dans le problème des droits de l'homme, ce qui importe, à mon avis, pour éclairer l'opinion publique — but essentiel de la FMANU — c'est de faire ressortir clairement la tâche de l'ONU : créer des organes et des procédures efficaces pour examiner les plaintes en violation des droits fondamentaux de l'individu, portées par des associations responsables, en attendant le droit de pétition de l'individu lésé lui-même — avec toutes les garanties voulues, bien entendu.

que personne ne lit, de tant de dames algériques qui ne valent pas une simple rose — que l'image de cette brave ménagère suisse me remplit d'aise.

Elle, au moins, n'a pas l'ambition de nous faire prendre l'Helvétie pour des lanternes. (Le Peuple de Bruxelles) J. d'O.

de la F.M.A.N.U. Il appartenait à Lady Pibulsonggram, présidente actuelle de la Fédération, de prononcer le discours de dédicace et de dévoiler le monument. Ce dernier qui se dresse à l'entrée du chemin conduisant au Centre de la F.M.A.N.U. est très sobre, c'est un socle de pierre supportant un livre ouvert sur lequel sont gravés le nom et les dates concernant Jan Masaryk.

Les derniers jours de l'assemblée étaient consacrés d'une part, aux affaires administratives. Parmi celles-ci, il fallut prendre congé, avec beaucoup de regrets de M. Ennals, le secrétaire général, depuis dix ans, de la F.M.A.N.U. et pourvoir à son remplacement en la personne de M. Robert S. Smith, secrétaire ad interim.

D'autre part, siègèrent les diverses commissions (éducation, désarmement, programme, commission politique et juridique). Nous publions ici le texte des interventions d'un membre de la délégation suisse, Mme T. Hauchmann, et en droit, à la commission politique et juridique, interventions qui expliquent la carence de l'ONU et les déceptions du public.

Les pactes ne sont pas partout applicables.

*Les articles trop détaillés des deux pactes des droits de l'homme, comme ils sont actuellement élaborés, n'ont pas de valeur pratique, n'étant pas universellement applicables.

Le droit de pétition n'est pas admis.

Le droit de pétition n'a rien de révolutionnaire : il est reconnu à l'indigène de certaines colonies sous mandat, devant le Conseil de Tutelle.

Dans l'activité juridique des Nations Unies, j'ai relevé, à la fin de la discussion, d'une façon trop concise, trois points qui n'ont pas été soulevés au cours des débats, pour répondre aux critiques justifiées sur l'inefficacité de l'ONU dans les conflits graves, qui sont, de ce fait, portés en dehors de l'organisation.

La force militaire internationale manque.

1. La Charte n'est pas encore appliquée

Chanson tendre pour la Toussaint

Il y avait une fois, ma mie
Il y avait une fois...
Tant de jolies, jolies choses, ma mie
Tant de choses !
Tu avais les cheveux blonds, ma mie
Et un ruban bleu
Et ta robe était claire
Comme un soir d'été
Tout cela s'en va, ma mie
Tout cela s'en va...
Et il ne reste rien qu'un jour de pluie
Qui pleure tout bas
Qui pleure tout bas !
Rose Frauchiger.

dans toutes ses dispositions : ainsi, dans un domaine de première importance, la mise sur pied d'une force militaire internationale qui n'a pas encore vu le jour.

Le droit international devrait naître de la pratique.

2. Ce n'est pas l'absence de certains traités, nécessaires sans doute, qui occasionne la carence de l'ONU ; le droit international se crée aussi par la coutume, par les précédents — n'oublions pas le droit anglo-saxon — il faut donc une interprétation large, créatrice des textes existants pour les rendre efficaces.

Les Etats se permettent de faire des réserves dans les traités qu'ils signent.

3. La pratique des réserves dans les traités est une entrave sérieuse dans le progrès du droit international. Un Etat, signant un traité, peut faire des réserves pour soustraire tel ou tel article à son application. J'ai cité l'exemple de la Convention sur le Génocide. Quelques Etats, et non des moindres, ont fait des réserves pour ne pas reconnaître la compétence, en la matière, de la Cour Pénale internationale projetée, ainsi que pour soustraire à la Cour Internationale de Justice, l'interprétation éventuelle de la convention, restant seul juge pour l'appliquer. Ce qui réduit la convention sur le Génocide à une simple profession de foi.

La voix de la Grèce.

La lutte des Grecs pour Chypre est affaire purement nationale, elle n'est pas en relation avec des mouvements politiques... elle est menée par le clergé grec de l'île, qui est resté fidèle aux anciennes traditions orthodoxes...

Déjà dans l'antiquité, Chypre a été colonisée par les Grecs qui s'y installèrent et devinrent la majorité de la population...

L'hellénisme de Chypre est prouvé par son nom, tout à fait grec et par la mention qu'en fait Homère dans ses poèmes, par les anciennes monnaies et les inscriptions antiques rédigées en dialecte cypriot. Dès l'antiquité, Chypre, comme la Grèce continentale, a été envahie par de nombreux conquérants : Assyriens, Egyptiens, Perses, Romains...

Chypre a gardé ses traditions et sa culture grecque pendant la longue domination romaine...

En 395 après J. C., l'empire romain fut divisé en deux, l'Empire d'Occident et l'Empire d'Orient qui se composait de pays helléniques ou hellénisés...

Au moyen âge, Chypre subit maintes vicissitudes du fait des invasions ennemies, surtout arabes. Pourtant, elle garda intacte son âme grecque... Après les Arabes vinrent les Croisés...

Nous n'avons pas l'intention de traiter dans cet article les problèmes épineux que des intérêts divers, soutenus par des manœuvres diplomatiques, ont soulevés... nous avons voulu

PROBLÈME DE CHYPRE

La Suisse volerait en morceaux

si des arguments de race, de langue ou de culture intervenaient pour la détermination des frontières

Une succession d'articles, parus dans les Nouvelles féministes internationales, sur la question de Chypre, prêtent pour nous à la réflexion. Les Suisses, neutres, n'ont politiquement pas à prendre parti pour ou contre le rattachement de cette grande île à la Grèce,

présenter simplement l'évolution historique et le statut de Chypre et de ses habitants. Nous voulons aussi souligner le fait qu'on n'a pas le droit de qualifier les Grecs cypristes d'Orthodoxes parlant grec mais qui ne sont pas grecs...

... C'est le langage grec de la population qui vérifie la vérité historique universellement admise. On n'a jamais entendu dire qu'un peuple puisse parler et cultiver, comme langue maternelle, sa langue nationale héritée, s'il a perdu sa conscience nationale et s'il a cessé de cultiver sa culture nationale.

La Ligue grecque pour les droits féminins croit fermement que le meilleur service rendu à la paix par les femmes est de considérer la question dans un esprit de justice et d'insister pour la mise en action du principe de libre détermination proclamé par l'ONU...

Aura Theodoropoulos.

mais les arguments et les principes invoqués, pour la défense de telle ou telle position, ne sauraient nous être indifférents, leur admission généralisée dans l'opinion publique mondiale, pourrait avoir des conséquences inattendues sur la situation de notre pays.

La voix de la Turquie.

I. Nous ne pensons pas que toutes les frontières, toutes les limites internationales devraient être tracées selon les concepts raciaux et nationaux. Si l'on voulait soutenir cet argument, comment aurait-on pu reprocher à Hitler d'avoir annexé l'Autriche, le Pays des Sudètes et même Dantzig, qui fut la cause immédiate de la seconde guerre mondiale ?

II. Nous demandons que l'on tienne compte des facteurs historiques, économiques, stratégiques, géographiques et politiques, en fixant les frontières d'un Etat.

Nous ne sommes donc pas d'accord avec les principes sur lesquels l'article est basé, mais nous ne pouvons pas nous abstenir non plus de faire quelques commentaires sur des points de détails apparus au cours de son développement.

On prétend, par exemple, que l'origine hellénique de Chypre est démontrée par son nom

Pour rester parfaitement impartial, nous reproduisons ici des passages essentiels de l'argumentation de la présidente grecque et de la présidente turque de la ligue des femmes « droits égaux, responsabilités égales ».

grec et par la mention qui est faite de l'île, dans les poèmes d'Homère. Or les archéologues et les philologues n'ont pas encore découvert si le nom de Chypre dérive du sumérien « Zaber », de l'élamite « Cuper » ou du babylonien ou de l'assyrien « Siparru » ou d'une racine commune encore plus ancienne. Une chose toutefois, est certaine, le nom de Chypre existait bien avant l'arrivée des premiers Grecs sur les rives de l'île.

Selon le Grec orthodoxe, les Cypristes sont grecs. Cette affirmation est non seulement réfutée par l'histoire, mais elle est même réfutée par les sources grecques les plus anciennes. De l'avis du poète athénien Eschyle, le type cypriot frappait par son aspect étranger. Dans l'énumération des types raciaux étrangers, dans un passage des « Suppliants », les femmes cypristes étaient placées entre les Indiennes et les Egyptiennes. En fait, l'histoire montre que la population grecque orthodoxe de Chypre est un mélange de tous